



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 232-2019 modifiant le règlement numéro 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles a été adopté lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019.

Ce règlement est consultable au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 13ème jour du mois de mars 2019.

Fanny Grosz

*Directrice générale
et secrétaire-trésorière*